

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 31 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi trente et un mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation :
25 mai 2022

Date de publication et
d'affichage :
2 juin 2022

▪ **Étaient présents** : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Fabien DRAMARD, Damien GUÉGAN, Annick ALLAIN, Élodie GUÉGAN, Jean-Charles RIOU, Vanina CHAMBRIER.

▪ **Absents avec pouvoir** :

- Jacky LE NEUN pouvoir à Yves LOYER,
- Katia LE PORT pouvoir à Vanina CHAMBRIER

▪ **Absents excusés** : Soizic LUCAS

▪ **Absents** : Cécilia REPÉSSÉ

▪ **Secrétaire** : Régis ROBERT

Délibération n°5 de la séance du 31 mai 2022**REF/N°2022-056 : LOTISSEMENT ZB 415 – TERRES WILLAUMEZ – VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES – MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

Concernant le futur lotissement près de l'école « Route de l'Apothicaierie », monsieur le Maire rappelle que le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) a été sollicité pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'accompagnement et la rédaction du cahier des charges.

Monsieur le Maire, après lecture détaillée du contenu du dossier, soumet le cahier des charges au Conseil municipal pour validation.

Suite à cette validation, le marché en procédure adaptée sera lancé pour une mission complète de maîtrise d'œuvre. La mission est prévue pour une durée de douze mois.

Monsieur le Maire, lors de la présentation, précise aux conseillers que la prévision en 2022 des travaux de réfection de la chaussée sont à présent prévus en 2023 :

Une annotation sera portée au document en page 16 : « Des travaux sont prévus pour 2023 ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité, le cahier des charges présenté et **joint en annexe**.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Télétransmission le 2 juin 2022

sous le n° 22-061D2022-056

(matière de l'acte 8-4 : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire)

Accusé réception le 2 juin 2022

Publiée 2 juin 2022

Document certifié conforme


Le Maire,
Ronan Juhel